

LA POSTE



DIRECTION DES SPORTS

18 SEP. 2006

COURRIER ARRIVÉE

Direction Nationale des Activités Sociales

La Directrice

Ministère de la Jeunesse, des Sports
et de la Vie Associative
Direction des sports - bureau DSB1
A l'attention de Fabienne Bourdais
95 av France
75013 PARIS

Affaire suivie par :
Eric QUACCHIA
☎ 01-41-24-40-75
Fax : 01.41.24.40.05
e-mail : eric.quacchia@laposte.fr

Gentilly, le 15 septembre 2006

Objet : Offre sport élargie de La Poste

Jusqu'à présent les postiers pouvaient pratiquer le sport de leur choix dans une section de l'ASPTT ainsi que dans quelques clubs sportifs extérieurs conventionnés par une ASPTT. Depuis le 1^{er} septembre, le Conseil de Gestion et d'Orientation des Activités Sociales de La Poste a décidé de développer une offre sport sur l'ensemble du territoire national dans une volonté tout autant de promotion du sport que de satisfaction de la demande des postiers en matière d'activités sportives.

Ainsi à partir de la saison 2006-2007, La Poste propose à tous ses salariés et leur famille une participation financière pour la pratique d'une activité sportive dans le club de leur choix à condition qu'il soit agréé par votre Ministère. L'aide financière, plafonnée à 60 € par personne, peut représenter jusqu'à 50% du coût de l'activité et concerne chaque membre de la famille, pour une activité par bénéficiaire et par an.

La Poste a décidé de confier la gestion de cette offre à la Fédération Sportive des ASPTT par l'intermédiaire de leurs associations régionales selon la procédure suivante :

- le bénéficiaire remplit une demande d'aide (cf. modèle annexé) qu'il remet au club agréé de son choix
- à l'inscription, le club perçoit le montant de la cotisation et de la licence déduction faite de l'aide financière de La Poste qui sera versée au club sous quelques jours par la Fédération Sportive des ASPTT.

Cette offre nouvelle de La Poste, qui rejoint la politique de valorisation de la fonction sociale et éducative du sport développée par votre Ministère pour l'accès de tous à la pratique sportive, devrait permettre au plus grand nombre de postiers de pratiquer le sport de leur choix à proximité de leur lieu de domicile ou de travail.

A cet effet, je sollicite votre appui pour que les clubs sportifs agréés par votre Ministère puissent réserver un accueil favorable aux postiers et à leur famille afin d'assurer le succès de cette opération qui va concourir à une plus grande démocratisation du sport.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice,



Chantal SAILLARD

75013 PARIS
75 57 42 34 35
75 57 42 34 35
75 57 42 34 35

Gentilly, le 12 septembre 2008

Objet: Offre sport poste de La Poste

Jusqu'à présent les postiers pouvaient pratiquer le sport de leur choix dans une section de l'ASPTT. Cette offre nouvelle de La Poste, qui rejoint la politique de valorisation de la fonction sociale et éducative du sport développée par votre Ministère pour l'accès de tous à la pratique sportive, devrait permettre au plus grand nombre de postiers de pratiquer le sport de leur choix à proximité de leur lieu de domicile ou de travail.

A cet effet, je sollicite votre appui pour que les clubs sportifs agréés par votre Ministère puissent réserver un accueil favorable aux postiers et à leur famille afin d'assurer le succès de cette opération qui va concourir à une plus grande démocratisation du sport.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Chantal Saillard
Directrice